



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 56134

### Texte de la question

M. Bernard Debré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le prochain projet de loi d'orientation sur l'éducation nationale, dont l'examen est prévu au Parlement au printemps prochain. En effet, un grand nombre de professeurs d'histoire-géographie (représentés au sein de l'association des professeurs d'histoire-géographie) s'inquiètent du futur contenu du socle des enseignements fondamentaux pour les premier et second degrés ainsi que pour les examens et évaluations nationales s'y rapportant. Il est impératif que ces deux matières demeurent des enseignements fondamentaux dans le cadre de notre République. Elles sont un pilier essentiel de la formation et de la compréhension du monde qui les entoure pour les jeunes élèves de nos établissements. Elles doivent continuer à faire l'objet d'un enseignement consacré par une épreuve écrite obligatoire, aussi bien au niveau du brevet des collèges qu'à celui du baccalauréat. De la même façon, l'éducation civique doit trouver toute sa place dans l'enseignement délivré. C'est pourquoi ces trois disciplines ne devraient pas être considérées comme des épreuves optionnelles à l'issue de leur enseignement. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion à ce sujet.

### Texte de la réponse

L'histoire, la géographie et l'éducation civique restent des disciplines obligatoires à l'école, au collège et au lycée. L'article 6 du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école dispose que dans les connaissances et compétences indispensables à acquérir par chaque élève à la fin de la scolarité obligatoire figure « une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ». L'histoire, la géographie et l'éducation civique contribuent pleinement à la maîtrise de cette partie du socle. Ces disciplines font partie du tronc commun des disciplines obligatoires en classe de 3e. Dans le projet de brevet rénové, tous les élèves seront évalués en histoire-géographie et en éducation civique. De même au lycée, l'histoire et la géographie font partie des enseignements obligatoires du tronc commun de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de chacune des séries. Il n'a jamais été prévu de les exclure de l'examen du baccalauréat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Debré](#)

**Circonscription :** Paris (15<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56134

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 janvier 2005, page 678

**Réponse publiée le :** 29 mars 2005, page 3293